

Les notes d'analyse du CIHEAM

N°12 – Juin 2006

L'état des lieux des échanges agricoles euro-méditerranéens

Florence Jacquet
Charlotte Emlinger
François Lerin

Institut agronomique méditerranéen de Montpellier (France)

L'état des lieux des échanges agricoles euro-méditerranéens¹

Florence Jacquet
Charlotte Emlinger
François Lerin

Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAMM-CIHEAM)

Les échanges agricoles entre l'Union Européenne (UE) et les pays méditerranéens font aujourd'hui l'objet d'attention particulière en raison du processus de libéralisation qui les affecte.

Ce processus de libéralisation euro-méditerranéen s'inscrit dans un mouvement général de libéralisation des échanges et des politiques en grande partie déterminé par les négociations multilatérales qui ont lieu à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Il constitue également un des axes majeurs de la politique de l'UE vis à vis de ses partenaires méditerranéens.

En effet depuis 1995, la politique méditerranéenne de l'UE a pris une forme nouvelle à la suite de la conférence ministérielle euro-méditerranéenne qui s'est tenue cette année-là au mois de novembre, à Barcelone. Douze pays du pourtour méditerranéen, partenaires de l'UE (Algérie, Autorité palestinienne, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie), ont été invités à passer des accords d'association avec elle. Ces accords économiques s'inscrivent dans une perspective politique ambitieuse, illustrée par les trois grands objectifs adoptés :

- la définition d'un espace commun de paix et de stabilité par le renforcement du dialogue politique et de sécurité ;
- la mise en place d'un partenariat économique et financier et l'instauration progressive d'une zone de libre-échange à l'horizon 2010 ;
- le rapprochement entre les peuples et les échanges entre les sociétés civiles.

En 2005, dix ans après cette conférence, le constat de l'insuffisance des progrès accomplis a conduit l'UE à tenter de relancer le « processus de Barcelone » et, dans le cadre de sa nouvelle politique de voisinage (PEV), à renforcer les partenariats avec les pays méditerranéens du sud. Cette nouvelle orientation a engagé un renouvellement des accords d'association bilatéraux en vigueur allant dans le sens d'une libéralisation commerciale beaucoup plus significative, notamment dans le domaine agricole.

Comprendre les enjeux pour la région euro-méditerranéenne de ce processus de libéralisation nécessite tout d'abord de dresser un état des lieux des échanges agricoles dans la région, et c'est l'objet principal de cette note. Nous analyserons l'importance relative des échanges euro-méditerranéens pour l'UE et pour ses partenaires. Nous mettrons ensuite en évidence les principaux pays et produits concernés par ces échanges. Enfin, dans une dernière partie nous proposerons quelques éléments de réflexion permettant de mesurer les enjeux pour la région euro-méditerranéenne d'une libéralisation plus poussée des échanges agricoles.

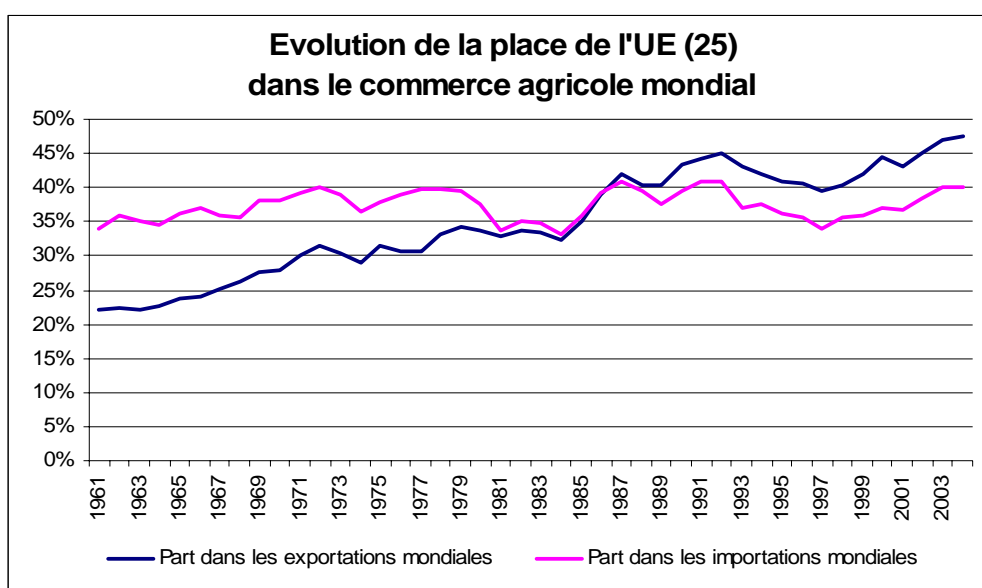
¹ Cette note d'analyse est extraite du rapport annuel intitulé « *Panorama stratégique et prospectif de la situation agricole et agro-alimentaire en Méditerranée* », réalisé en 2006 par le Secrétariat Général du CIHEAM (sous la direction de Bertrand Hervieu et la responsabilité de Sébastien Abis) pour le Ministère français de l'Agriculture et de la Pêche, dans le cadre du programme de travail annuel du Conseil de Prospective Européenne et Internationale pour l'Agriculture et l'Alimentation (COPEIAA). Cette recherche a ainsi bénéficié d'un financement du Ministère français de l'Agriculture et de la Pêche (Direction des politiques économique et internationale - référence MAP.06.G6.02.01)

1. La situation des échanges agricoles euro-méditerranéens

La place de l'UE et des PSEM² dans le commerce agricole mondial : des évolutions contraires

Sur les vingt dernières années, l'UE a vu ses exportations et ses importations de produits agricoles et alimentaires augmenter. Les importations ont augmenté moins vite que les exportations et, d'importatrice nette, la zone est devenue exportatrice nette à partir de 1986 dans les années 1980. La figure 1 est construite à partir des données des exportations et importations des 25 pays qui constituent l'UE actuelle. On constate que si la part de cette zone dans les importations mondiales de produits agricoles est relativement stable (entre 35 et 41%), en revanche sa place dans les exportations mondiales augmente régulièrement passant de moins de 25 % dans les années 1960 à plus de 45 % aujourd'hui. Il faut toutefois tenir compte du fait que les données utilisées ici incluent le commerce intra-communautaire qui représente une part importante des exportations, comme des importations.

Figure 1

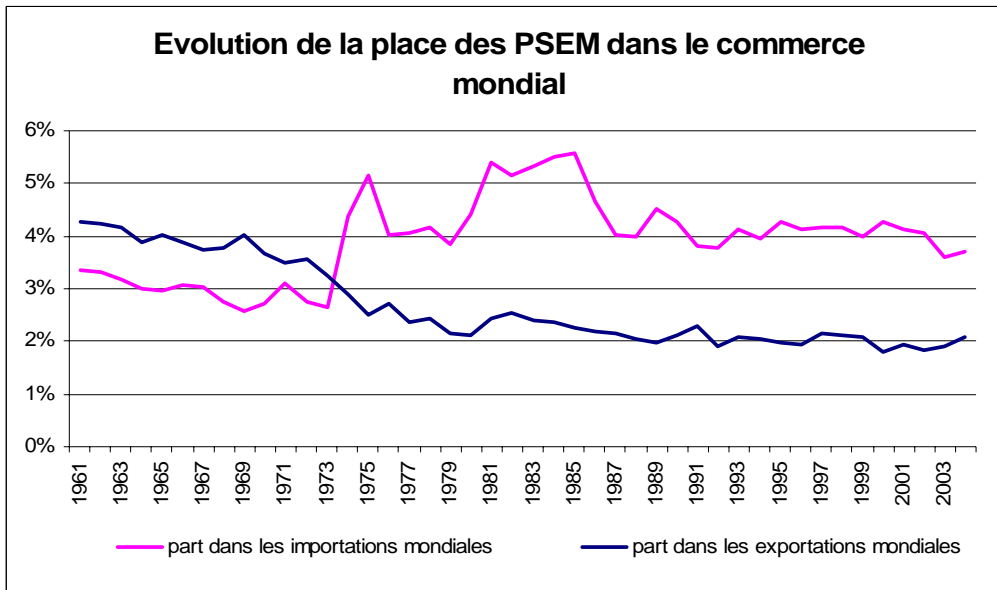


Sources : nos calculs d'après FAOStat

Les PSEM ont connu une évolution en sens contraire. La région est passée d'exportatrice nette dans les années 1960 à importatrice nette à partir de 1974. En observant cette évolution sur la base de la place de cette zone dans le commerce mondial de produits agricoles, on constate (figure 2) une forte hausse des importations dans les années 1974-1985 et une baisse du poids de la zone dans les exportations mondiales. Cependant on remarque également que cet écart tend à se stabiliser ces dix dernières années³. Les importations de ces pays représentent aujourd'hui 4% du total mondial, les exportations ayant chuté aux alentours de 2%.

² Parmi les 12 pays qui participèrent à la première conférence sur le partenariat euro-méditerranéen à Barcelone en 1995, deux sont maintenant membres de l'UE : Chypre et Malte. Nous considérons dans cette note les autres pays comme PSEM. Dans les tableaux suivants ne figure pas la Palestine par manque de données.

³ Voir les tableaux 3 et 4 en annexe.

Figure 2

Sources : nos calculs d'après FAOStat

Des échanges euro-méditerranéens faibles et asymétriques

Au premier regard, les échanges de produits agricoles et alimentaires⁴ entre les deux rives de la Méditerranée paraissent équilibrés. L'UE-25 exporte vers les PSEM à peu près autant qu'elle importe. En 2004 les importations de l'UE en provenance des PSEM s'élèvent ainsi à 6,5 milliards de dollars (Mds), tandis que les exportations s'élèvent à 5,9 milliards de dollars (figure 3).

Cependant, si on rapporte ces échanges au commerce total de chacune des deux zones, deux constatations s'imposent : les échanges euro-méditerranéens de produits agricoles sont faibles et ils sont asymétriques. On observe ainsi que pour l'UE, les échanges avec les PSEM ne représentent que 2% de son commerce total de produits agricoles (en incluant le commerce intra-européen) et aux alentours de 10 % (9,1% des exportations et 9,6% des importations) en l'excluant. En revanche, pour les PSEM, l'UE représente le principal partenaire tant à l'importation (32,6%) qu'à l'exportation (51,2%) des produits agricoles des PSEM est à destination de l'UE. On remarque également sur ce graphique la place importante du commerce intra-européen (75% des échanges des pays membres de l'UE) et la faiblesse des échanges des PSEM entre eux (1 milliards de dollars soit 14,5 % de leurs échanges).

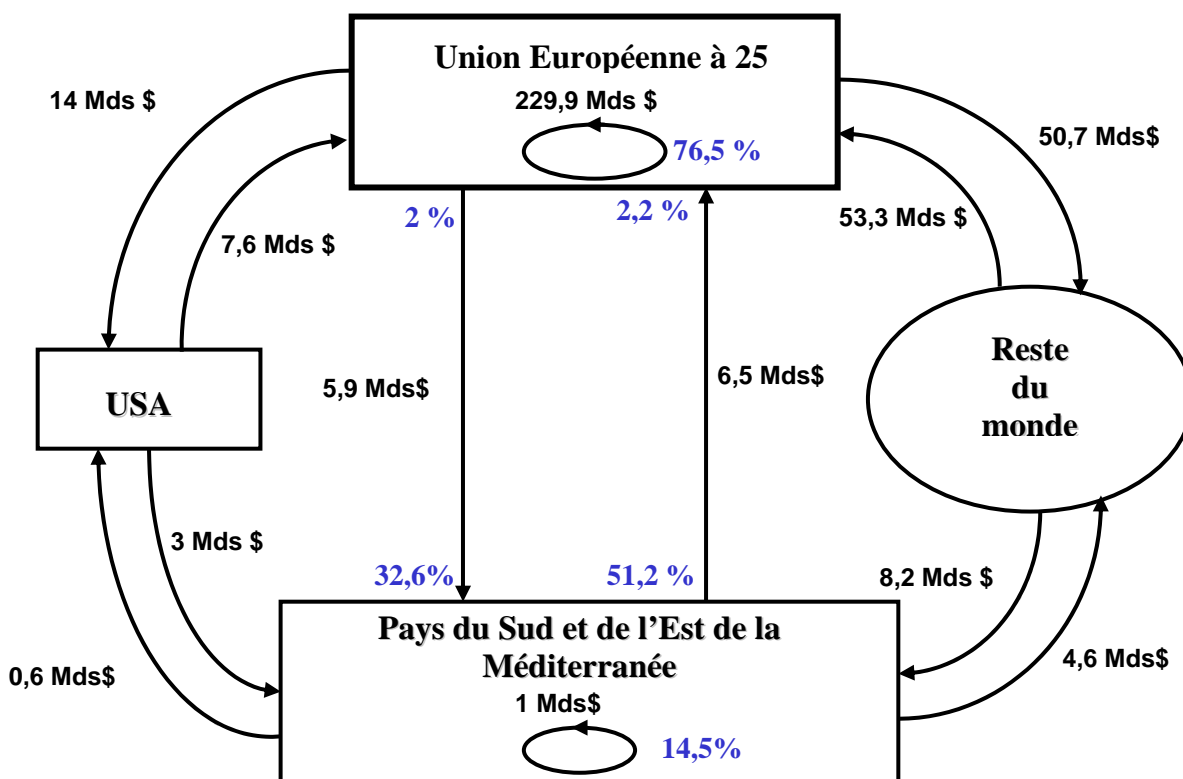
L'observation de la place des PSEM dans les exportations et les importations agricoles de l'UE-25 depuis une dizaine d'année ne fait pas apparaître de changements significatifs : elle était faible et l'est restée. En revanche, la place de l'UE comme principal partenaire commercial des PSEM s'est considérablement renforcée durant les quinze dernières années. Ainsi, si l'UE est aujourd'hui destinataire de 51,2 % des exportations des PSEM, ce chiffre n'était que de 20 % en 1989. Ceci est également vrai, bien que dans une moindre mesure, en ce qui concerne les importations des PSEM dont 32 % proviennent actuellement de l'UE contre 19 % en 1989⁵.

⁴ Dans la suite de ce travail les données utilisées sont celles de la base COMTRADE des Nations-Unies. Sont concernés dans cette étude les produits des 24 premiers chapitres de la nomenclature harmonisée c'est à dire l'ensemble des produits agricoles et alimentaires, à l'exclusion des produits agricoles non alimentaires.

⁵ Voir le tableau 5 en annexe.

Figure 2

Les échanges agricoles et alimentaires mondiaux en 2004



Sources : nos calculs d'après COMTRADE

2. L'analyse géographique et les principaux produits du commerce agricole méditerranéen

Les pays concernés

Les PSEM ne constituent pas un bloc homogène du point de vue des échanges agricoles. Ils sont tous largement importateurs, et donc les importations des PSEM en provenance l'UE se répartissent entre la plupart des pays (avec un poids certes plus fort de quelques-uns : l'Algérie, l'Egypte, la Turquie) en fonction du niveau de leur déficit, de la taille de leur population, et des préférences commerciales accordées à l'UE. En revanche, il n'en va pas de même des exportations. Quatre pays (Turquie, Maroc, Israël et Tunisie) réalisent 95 % des exportations de l'ensemble des PSEM vers l'UE, en raison des caractéristiques exportatrices de leurs agricultures et des préférences de l'UE (tableau 1).

Tableau 1**Part des différents PSEM dans les échanges agricoles avec le reste du monde et avec l'UE-25 en 2004***

	Part dans les importations totales des PSEM	Part dans les importations des PSEM en provenance de l'UE (25)	Part dans les exportations totales des PSEM	Part dans les exportations des PSEM vers l'UE (25)
Algérie	17%	25%	0,5%	1%
Egypte	21%	13%	6,3%	4%
Israël	12%	12%	11,2%	15%
Jordanie	8%	4%	4,3%	0%
Liban	6%	10%	1,8%	1%
Maroc	9%	12%	15,3%	22%
Syrie	7%	5%	6,2%	1%
Tunisie	5%	6%	8,4%	12%
Turquie	14%	14%	46,1%	45%
Total	100%	100%	100,0%	100%

* 2003 pour le Liban, données 2004 non disponibles

Sources : nos calculs d'après COMTRADE

La comparaison entre la part de chaque PSEM dans le commerce de la zone avec l'ensemble du monde et sa part dans le commerce avec l'UE met en évidence le fait que certains d'entre eux commercent davantage avec l'Union que les autres. Ainsi, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie importent davantage en provenance de l'UE-25 que les autres PSEM tandis qu'Israël et le Maroc exportent davantage vers l'UE que les autres pays de la zone⁶.

Les pays européens ne sont pas tous impliqués de la même manière dans le commerce avec les PSEM : cinq pays de l'UE-25 concentrent plus de 70% des échanges avec cette zone (tableau 2). La France est de loin le premier pays à exporter en Méditerranée (avec 30 % des exportations de l'UE-25) suivie par les Pays-Bas et l'Allemagne. Les principaux importateurs européens de produits des PSEM sont, dans l'ordre : l'Italie, l'Allemagne, la France et l'Espagne. Par ailleurs, la comparaison entre les parts des différents pays dans le commerce de l'UE avec les PSEM et avec l'ensemble du monde met en évidence l'importance relative des liens commerciaux de la France avec les PSEM, ainsi que la place de ces derniers comme fournisseurs importants de l'Italie et de l'Espagne. On constate également (tableau 7) la faible place des nouveaux pays membres de l'UE dans ces échanges euro-méditerranéens.

⁶ Ce constat se retrouve également au niveau du tableau 6 en annexe, qui montre la spécialisation des échanges de chaque PSEM avec l'UE.

Tableau 2

Principaux pays de l'UE-25 concernés par les échanges agricoles avec les PSEM en 2004

	Part dans les exportations totales	Part dans les exportations vers les PSEM	Part dans les importations totales	Part dans les importations en provenance des PSEM
France	16%	30%	12%	15%
Allemagne	14%	12%	19%	17%
Italie	8%	6%	11%	19%
Pays-Bas	17%	14%	11%	10%
Espagne	9%	9%	7%	13%
Autres	36%	29%	40%	26%
Total	100%	100%	100%	100%

Sources : nos calculs d'après COMTRADE

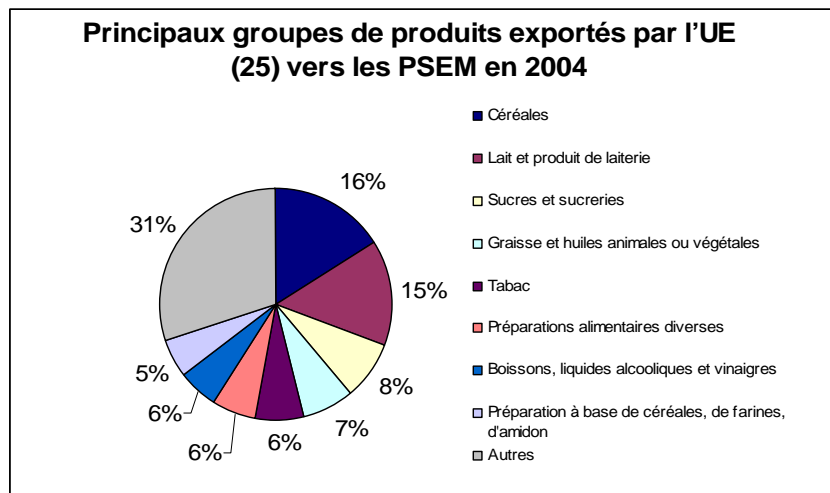
Une analyse plus poussée des échanges entre les pays des deux zones fait apparaître l'existence au sein de ce commerce euro-méditerranéen de courants d'échange privilégiés entre certains pays. Cette spécialisation est surtout notable dans les importations des pays de l'UE. Ainsi, la France importe surtout du Maroc (48 % de ses importations en provenance des PSEM), et l'Allemagne de la Turquie (79 % de ses importations en provenance des PSEM). Ceci est également vrai, bien que dans une moindre mesure, dans le sens des échanges de l'UE vers les PSEM. Ainsi, 40% des exportations françaises vers les PSEM sont destinées à l'Algérie⁷.

Les produits

Les produits agricoles et agroalimentaires échangés entre les pays de l'UE et les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée reflètent dans une large mesure les spécialisations agricoles des deux zones.

Ainsi les produits exportés par l'UE vers les PSEM sont d'abord des céréales (16%), des produits laitiers (15%) et du sucre (8%). Mais on note également au-delà de ces trois groupes de produits, une grande diversité d'autres produits notamment transformés⁸.

Figure 3



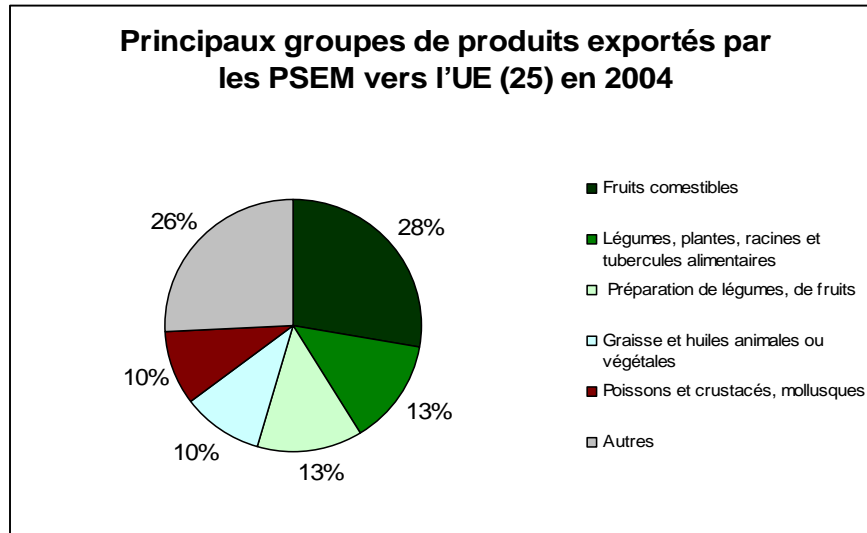
Sources : nos calculs d'après COMTRADE

⁷ Se reporter aux tableaux 10, 11, 12, 13 en annexe.

⁸ Voir figure 4 et tableau 9 en annexe

Les exportations des PSEM vers l'UE sont beaucoup plus spécialisées. Ainsi, plus de la moitié de ces exportations (54%) sont des fruits et légumes, frais ou transformés. A cela s'ajoutent les produits de la mer (10 %) et l'huile d'olive (10% également)⁹.

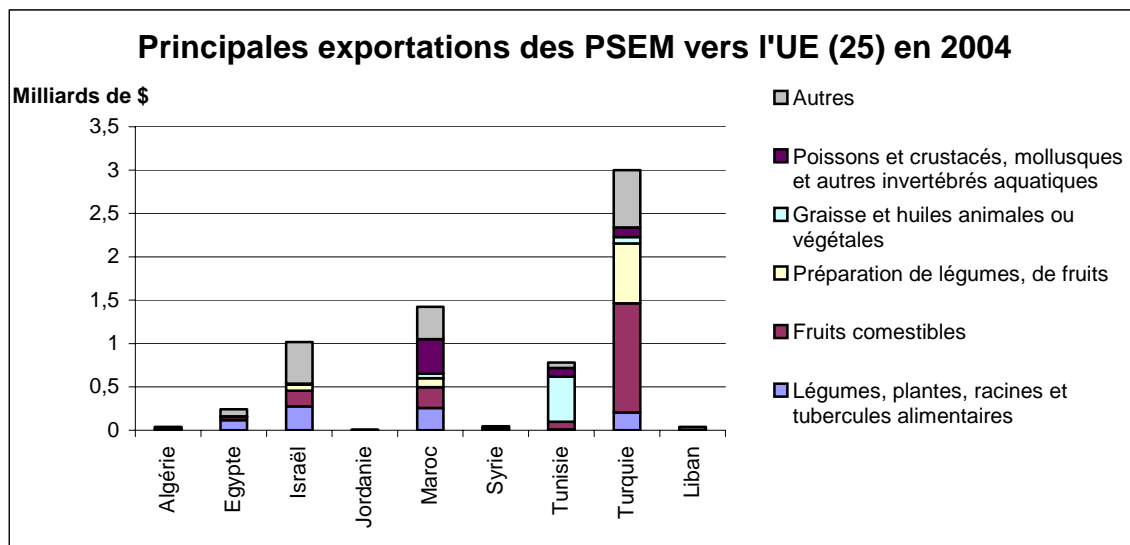
Figure 4



Sources : nos calculs d'après COMTRADE

Par ailleurs, les pays exportateurs présentent souvent une spécialisation marquée dans certains produits : l'huile d'olive représente 66% des exportations de la Tunisie vers l'UE-25, les produits de la mer 27% des exportations marocaines, les fruits 42 % des exportations de la Turquie, etc.

Figure 5



Sources : nos calculs d'après COMTRADE

⁹ Voir UFigure 4 et Tableau 8 en annexe.

3. Les enjeux de la libéralisation agricole en Méditerranée

3.1 Les processus de libéralisation en cours

La libéralisation des échanges agricoles à laquelle est soumise actuellement la région euro-méditerranéenne est principalement la conséquence du « processus de Barcelone ». Dans ce cadre, on attend de la libéralisation commerciale qu'elle joue un rôle d'entraînement dans le développement économique des pays méditerranéens partenaires de l'UE et qu'en conséquence elle contribue aux objectifs de stabilité politique de la région. En complément à cette libéralisation commerciale, un dispositif spécifique d'aide au développement (Programme MEDA) a été créé, mais rencontre des difficultés d'implémentation. Le bilan des dix premières années de ce partenariat est mitigé. La croissance économique des pays méditerranéens est restée faible, mais largement pour des raisons internes aux pays méditerranéens partenaires de l'UE¹⁰. Ce sont également ces freins internes qui expliquent la faible capacité de mobilisation des fonds MEDA, ou l'absence d'investissements directs étrangers dans ces pays. Du point de vue des échanges, si la place de l'UE comme partenaire privilégié des PSEM s'est confirmée, les accords n'ont pas eu d'effet significatif sur la croissance des exportations de ces pays.

L'UE a décidé récemment de donner une nouvelle impulsion au « processus de Barcelone ». La tâche de développer explicitement une nouvelle « stratégie pour accélérer la libéralisation du commerce en agriculture » a été confiée par les ministres des affaires étrangères euro-méditerranéens à la Commission en novembre 2004. Une « feuille de route » a été élaborée et le sommet de Barcelone de novembre 2005 (« Barcelone +10 ») a entériné la démarche. La « feuille de route » proposée par la Commission inspire actuellement la position de celle-ci dans les négociations avec les pays méditerranéens.

Par rapport aux accords précédents les nouveaux accords actuellement en négociation reposent ainsi sur une démarche qui diffère des précédents sur trois points :

- une approche progressive prévoyant des étapes vers une libéralisation totale plutôt qu'une procédure de révision périodique des accords comme c'est actuellement le cas ;
- une libéralisation globale et réciproque à la place de concessions échangées sur certains produits ;
- enfin l'établissement de listes de produits « sensibles » pour lesquels la libéralisation totale n'est pas envisageable.

Si ce processus euro-méditerranéen domine le débat sur la libéralisation agricole dans la région, il ne faut pas oublier qu'il s'accompagne de deux autres mouvements qui ont lieu parallèlement¹¹ :

- les accords bilatéraux ou sous-régionaux dans lesquels les pays méditerranéens s'engagent avec d'autres partenaires que l'UE,
- le processus multilatéral de libéralisation qui se déroule à l'OMC.

Concernant le premier point il faut souligner une certaine lenteur dans la mise en place d'accords de libre-échange des PSEM entre eux, et à contrario le développement d'accords bilatéraux avec les Etats-Unis. Les progrès en faveur de l'intégration commerciale régionale sont lents. L'Égypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie ont signé en février 2004 l'accord arabo-méditerranéen de libre échange, connu sous le nom d'accord d'Agadir. Cet accord, qui est un sous-ensemble de l'accord de libre échange élaboré par la Ligue Arabe, n'a pas eu pour le moment d'impacts significatifs sur les échanges. Par ailleurs, des accords bilatéraux ont été conclus, par exemple : entre Israël et la Jordanie, le Maroc et la Turquie, la Tunisie et la Turquie. La Turquie négocie actuellement d'autres accords bilatéraux de ce type. Un des événements les plus marquants des dernières années a certainement été la signature de l'accord de libre-échange entre les Etats-Unis et le Maroc, à la suite d'accords similaires signés avec Israël puis la Jordanie. Les impacts à court terme de cet accord seront probablement restreints, mais les impacts à long terme pourraient être plus nets (notamment en ce qui concerne l'accroissement de la part des Etats-Unis dans les importations céréalières marocaines). On estime également que l'ouverture accrue du marché américain aux fruits et légumes en provenance du Maroc pourrait renforcer l'attractivité des investissements étrangers dans ce secteur.

¹⁰ C. Dell'Aquila et M. Kuiper, "Which Road to Liberalisation? A First Assessment of the Euromed Association Agreements", ENARPRI Working Paper No. 2, October 2003.

¹¹ Emlinger C., Jacquet F., Petit M. « Les enjeux de la libéralisation agricole dans la zone Méditerranéenne », *Régions et Développement*, N°23, Paris, L'Harmattan, Juin 2006.

Pour ce qui concerne le deuxième point, les négociations de libéralisation multilatérale et en particulier le Doha Round de l'OMC pourrait également affecter les échanges agricoles euro-méditerranéens de diverses manières. L'élimination des subventions à l'exportation peut avoir un impact négatif sur les exportations de céréales de l'UE à destination des pays méditerranéens. On peut penser aussi que l'amélioration de l'accès au marché européen pourrait bénéficier aux exportateurs méditerranéens. Tout ceci mérite un examen plus approfondi. L'impact qui pourrait être le plus significatif est l'érosion des préférences dont bénéficient actuellement les PSEM dans l'accès au marché européen. En effet, une réduction généralisée des droits de douane ferait perdre à ceux qui bénéficient d'accès privilégié leurs avantages (le Maroc, la Turquie).

Les enjeux de la libéralisation des échanges agricoles dans la région euro-méditerranéenne

Si on réfléchit maintenant globalement aux enjeux positifs et négatifs de cette libéralisation des échanges agricoles (qui se déroulent à différents niveaux) plusieurs points sont objets de controverse. Les deux secteurs qui ont par le passé été les plus sensibles dans les négociations sont les fruits et légumes et les céréales.

En ce qui concerne les céréales c'est avant tout la question de la fragilité de ce secteur dans les PSEM et les effets négatifs que pourrait constituer une diminution de la protection dont il bénéficie actuellement qui est posée. Les céréales sont en effet la culture qui occupe la plus grande partie du territoire cultivé dans la plupart des PSEM : elles sont à la fois la base de l'agriculture et de l'alimentation de ces pays et, de leur production, dépend la survie d'une grande partie de la population des zones rurales. Une libéralisation brutale des échanges dans ce secteur mettrait certainement en péril une grande partie de la population de ces régions. La plupart des études utilisant des modèles de simulation concluent qu'une libéralisation partielle des échanges agricoles des pays méditerranéens aurait, principalement du fait des baisses de prix qui en découlerait, des impacts positifs sur les consommateurs et négatifs sur les producteurs. Les producteurs les plus touchés ne seraient pas nécessairement les plus pauvres car ils sont souvent acheteurs nets de céréales mais en revanche les grandes et moyennes exploitations de céréales ou les éleveurs des zones extensives¹².

Pour l'UE, le secteur le plus sensible dans les négociations actuelles est celui des fruits et légumes. Les fruits et légumes sont les principaux produits exportés par les PSEM et ils jouent dans ces pays un rôle important en terme d'emplois et de création de richesse. Mais ce secteur tient également dans les pays méditerranéens de l'UE une place majeure. Il représente en effet environ 25 % de la valeur de la production agricole en Grèce, Espagne, Italie, Portugal, Chypre et Malte¹³. On peut donc craindre qu'une ouverture accrue des frontières de l'UE aux importations en provenance des PSEM ait un impact négatif sur l'agriculture méditerranéenne de l'UE.

Plusieurs constatations permettent d'apporter des éléments de réflexion dans ces débats. La première est que globalement le régime de protection commerciale de l'UE dans le secteur des fruits et légumes constitue une barrière importante pour l'accès au marché européen. Le processus de Barcelone n'a pas conduit depuis dix ans à une grande évolution de cette situation. Seuls la Turquie, le Maroc et le Liban bénéficient actuellement de préférences significatives¹⁴. On peut donc penser qu'une libéralisation plus prononcée pourrait entraîner une augmentation sensible des exportations des PSEM vers l'UE.

¹² F. Jacquet « *Agriculture, Politiques agricoles et Perspectives de Libéralisation : le cas de quatre pays méditerranéens* », in *Agriculture et Alimentation en Méditerranée: les défis de la mondialisation*, Ghersi G., Bachta M.S., eds., Karthala, Collection Economie et Développement Paris, pp 32-104.

¹³ Commission Européenne, *Le secteur horticole dans l'Union Européenne*, DG Agriculture, 2003.

¹⁴ Chevassus-Lozza E., Gallezot J., Harel M., Persillet V., "The protection of the European Market in the Fruit and Vegetable sector. The agreements between EU and Mediterranean Countries", Eu-Med AgPol Project (<http://eumed-agpol.iamm.fr/>), 2005.

Mais, d'autres constatations permettent de relativiser cette première observation :

- tout d'abord, on sait que les potentialités de production dans les PSEM ne sont pas illimitées. Les ressources en eau sont une contrainte dans tous les pays, à l'exception de la Turquie. Par ailleurs, les freins internes liés à l'organisation des filières et à l'adoption des normes de production permettant d'exporter sur le marché européen sont les deux facteurs qui limitent le plus actuellement le développement des exportations. On constate néanmoins ces dernières années (en Turquie, au Maroc) un accroissement des investissements directs étrangers qui laissent penser que des évolutions sont à attendre.
- ensuite, nous avons montré que les importations des PSEM représentent une faible part des importations totales de l'UE, et elles pèsent d'un poids encore plus faible par rapport à la production totale de l'UE. Même en observant ces données sur les produits les plus fortement importés en provenance des PSEM, le poids de ces importations par rapport à la production totale de l'UE reste faible (à titre d'exemple les importations de tomates en provenance des PSEM représentent 86% des importations totales de ce produit mais seulement 1,6 % de la production de l'UE).

Conclusion

Le processus de libéralisation devrait avoir un impact global relativement faible sur les flux européens de produits agricoles pris dans leur ensemble, c'est-à-dire en incluant le commerce intra-communautaire et en l'appréhendant par rapport aux flux mondiaux. Cette constatation est plus vraie encore si on envisage les autres flux dans la région : autres marchandises, énergie, services, capitaux, main d'œuvre. En revanche, des impacts localisés (produits, pays européens et méditerranéens, régions) sont prévisibles. Ils pourraient modifier certains courants « traditionnels » qui se sont établis de manière bilatérale entre pays européens et méditerranéens. Ces échelles différentes dans les impacts possibles conduisent ainsi les négociateurs globaux à sous évaluer les impacts locaux, et inversement les défenseurs locaux à surévaluer l'importance de la défense de leurs intérêts, par rapport à l'enjeu global de la relation de voisinage avec les PSEM. La réflexion sur les mesures compensatoires (communautaires ou nationales) devrait s'attacher à prendre en compte cette dissymétrie.

Annexes

Tableau 3
Evolution de la balance commerciale agricole de l'UE (25)

	Importations (\$)	Exportations(\$)	Balance commerciale (\$)
1961	10 950 298	7 129 569	-3 820 729
1962	12 080 120	7 463 803	-4 616 317
1963	12 913 430	8 188 049	-4 725 381
1964	13 818 806	9 046 017	-4 772 789
1965	14 889 667	9 785 898	-5 103 769
1966	15 975 098	10 312 140	-5 662 958
1967	15 573 854	10 845 397	-4 728 457
1968	15 715 521	11 508 955	-4 206 566
1969	17 885 823	12 918 317	-4 967 506
1970	19 890 108	14 560 404	-5 329 704
1971	21 984 014	16 871 728	-5 112 286
1972	26 634 989	21 022 972	-5 612 017
1973	37 618 082	29 217 755	-8 400 327
1974	43 578 044	34 566 553	-9 011 491
1975	46 982 759	39 000 003	-7 982 756
1976	51 964 635	41 073 386	-10 891 249
1977	60 810 018	47 074 070	-13 735 948
1978	68 741 855	57 336 761	-11 405 094
1979	80 682 537	69 988 447	-10 694 090
1980	87 872 327	78 892 883	-8 979 444
1981	78 774 610	76 787 202	-1 987 408
1982	75 177 642	72 123 990	-3 053 652
1983	73 092 602	69 902 399	-3 190 203
1984	73 521 059	71 421 992	-2 099 067
1985	74 946 609	73 306 200	-1 640 409
1986	89 816 972	89 664 445	-152 527
1987	103 714 928	105 927 487	2 212 559
1988	113 398 876	115 788 817	2 389 941
1989	113 483 570	121 961 366	8 477 796
1990	128 480 893	141 169 541	12 688 648
1991	134 231 186	145 572 683	11 341 497
1992	146 127 816	161 327 148	15 199 332
1993	125 807 085	146 341 485	20 534 400
1994	146 008 031	163 860 491	17 852 460
1995	160 705 598	181 682 148	20 976 550
1996	165 763 833	189 398 721	23 634 888
1997	155 300 480	180 541 755	25 241 275
1998	155 721 119	177 196 754	21 475 635
1999	149 469 034	174 832 468	25 363 434
2000	152 437 446	183 075 676	30 638 230
2001	152 316 833	178 464 863	26 148 030
2002	169 428 405	198 628 168	29 199 763
2003	209 402 594	245 449 950	36 047 356
2004	242 420 617	287 233 200	44 812 583

Sources : nos calculs d'après FAOStat

Tableau 4
Evolution de la balance commerciale agricole des PSEM

	Importations (\$)	Exportations (\$)	Balance Commerciale (\$)
1961	1 078 670	1 372 130	293 460
1962	1 115 568	1 423 766	308 198
1963	1 165 861	1 540 012	374 151
1964	1 209 352	1 563 044	353 692
1965	1 212 831	1 655 097	442 266
1966	1 315 849	1 667 037	351 188
1967	1 313 892	1 618 322	304 430
1968	1 210 465	1 669 380	458 915
1969	1 212 716	1 886 065	673 349
1970	1 415 661	1 912 574	496 913
1971	1 741 824	1 954 097	212 273
1972	1 841 617	2 363 228	521 611
1973	2 557 842	3 134 030	576 188
1974	5 204 238	3 465 554	-1 738 684
1975	6 386 964	3 105 625	-3 281 339
1976	5 369 927	3 627 479	-1 742 448
1977	6 219 623	3 627 094	-2 592 529
1978	7 206 323	4 214 539	-2 991 784
1979	7 853 257	4 378 378	-3 474 879
1980	10 293 688	4 948 940	-5 344 748
1981	12 649 583	5 669 729	-6 979 854
1982	11 002 024	5 430 392	-5 571 632
1983	11 178 128	5 043 771	-6 134 357
1984	12 156 421	5 240 462	-6 915 959
1985	11 690 880	4 740 437	-6 950 443
1986	10 710 092	5 026 501	-5 683 591
1987	10 178 993	5 422 311	-4 756 682
1988	11 435 669	5 852 045	-5 583 624
1989	13 615 263	5 938 845	-7 676 418
1990	13 952 764	6 853 934	-7 098 830
1991	12 606 034	7 546 018	-5 060 016
1992	13 552 482	6 868 901	-6 683 581
1993	14 031 080	7 023 874	-7 007 206
1994	15 336 069	7 993 232	-7 342 837
1995	18 949 916	8 716 776	-10 233 140
1996	19 159 232	9 105 785	-10 053 447
1997	19 035 139	9 895 164	-9 139 975
1998	18 270 188	9 306 200	-8 963 988
1999	16 596 949	8 675 251	-7 921 698
2000	17 587 765	7 354 522	-10 233 243
2001	17 112 156	8 097 755	-9 014 401
2002	17 966 537	8 182 192	-9 784 345
2003	18 778 146	10 000 494	-8 777 652
2004	22 456 497	12 507 414	-9 949 083

Sources : nos calculs d'après FAOStat

Tableau 4
Evolution des échanges agricoles euro-méditerranéens :
parts respectives des fournisseurs et destinations

	Part des PSEM dans les exportations de l'UE (25)	Part des PSEM dans les importations de l'UE (25)	Part de l'UE (25) dans les exportations des PSEM	Part de l'UE (25) dans les importations des PSEM
1989	2,7%	1,8%	20,4%	19,0%
1990	2,8%	2,1%	19,4%	12,0%
1991	2,1%	3,5%	49,4%	14,3%
1992	1,7%	1,7%	32,2%	21,3%
1993	2,1%	2,4%	38,5%	20,9%
1994	2,4%	1,9%	34,4%	29,6%
1995	2,6%	2,2%	49,5%	37,8%
1996	2,2%	2,1%	44,6%	31,9%
1997	2,5%	2,2%	48,8%	33,7%
1998	2,6%	2,2%	50,0%	38,5%
1999	2,4%	2,2%	59,7%	36,3%
2000	2,6%	2,1%	46,9%	37,8%
2001	2,2%	2,1%	42,8%	32,0%
2002	2,2%	2,1%	38,7%	29,9%
2003	1,9%	2,1%	42,4%	28,1%
2004	2,0%	2,2%	51,2%	32,6%

Sources : nos calculs d'après COMTRADE

Tableau 5
Part de l'UE-25 dans les échanges de chaque pays sud-méditerranéen en 2004

	Part de l'UE dans les importations	Part de l'UE dans les Exportations
Algérie	45%	64%
Egypte	20%	28%
Israël	31%	67%
Jordanie	12%	1%
Liban	45%	17%
Maroc	41%	70%
Syrie	21%	6%
Tunisie	39%	71%
Turquie	31%	46%

Sources : nos calculs d'après COMTRADE

Tableau 6
Part des différents pays de l'UE-25 dans les échanges agricoles avec les PSEM en 2004

	Part dans les exportations totales	Part dans les exportations vers les PSEM	Part dans les importations totales	Part dans les importations en provenance des PSEM
Autriche	2%	1%	2%	1%
Belgique	9%	8%	7%	5%
Chypre	0%	1%	0%	1%
Rep, tchèque	1%	1%	1%	0%
Danemark	5%	2%	2%	1%
Estonie	0%	0%	0%	0%
Finlande	0%	0%	1%	0%
France	16%	30%	12%	15%
Allemagne	14%	12%	19%	17%
Grèce	1%	2%	2%	3%
Hongrie	1%	1%	1%	0%
Irlande	3%	3%	2%	0%
Italie	8%	6%	11%	19%
Lettonie	0%	0%	0%	0%
Lithuanie	0%	0%	0%	0%
Luxembourg	0%	0%	0%	0%
Malte	0%	0%	0%	0%
Pays bas	17%	14%	11%	10%
Pologne	2%	2%	2%	1%
Portugal	1%	1%	2%	1%
Slovaquie	0%	0%	0%	0%
Slovénie	0%	0%	0%	0%
Espagne	9%	9%	7%	13%
Suède	1%	1%	2%	1%
Royaume Uni	7%	7%	13%	10%
Total	100%	100%	100%	100%

Sources : nos calculs d'après COMTRADE

Tableau 7
Part des PSEM dans les Echanges de chaque pays de l'UE-25 en 2004

	Part des PSEM dans les exportations	Part des PSEM dans les exportations (sans considérer le commerce intra-UE)	Part des PSEM dans les importations	Part des PSEM dans les importations (sans considérer le commerce intra-UE)
Autriche	1%	4%	1%	15%
Belgique	2%	11%	1%	7%
Chypre	13%	28%	11%	36%
Rep, tchèque	1%	8%	1%	12%
Danemark	1%	2%	1%	3%
Estonie	0%	1%	0%	2%
Finlande	2%	5%	1%	4%
France	4%	14%	3%	17%
Allemagne	2%	9%	2%	11%
Grèce	3%	9%	3%	14%
Hongrie	2%	6%	1%	8%
Irlande	2%	10%	0%	3%
Italie	1%	5%	4%	18%
Lettonie	1%	2%	2%	9%
Lithuanie	1%	2%	3%	8%
Luxembourg	0%	3%	0%	1%
Malte	4%	5%	1%	6%
Pays bas	2%	8%	2%	5%
Pologne	2%	6%	2%	7%
Portugal	1%	5%	1%	3%
Slovaquie	1%	8%	2%	12%
Slovénie	0%	0%	1%	6%
Espagne	2%	11%	4%	12%
Suède	1%	3%	1%	5%
Royaume Uni	2%	6%	2%	6%

Sources : nos calculs d'après COMTRADE

Tableau 8
Principaux groupes de produits échangés dans la zone euro-méditerranéenne en 2004

Produits	Exportations de l'UE (25) vers les PSEM	Exportations des PSEM vers l'UE-25
Animaux vivants	4%	0%
Viandes et abats comestibles	1%	0%
Poissons et crustacés, mollusques	3%	10%
Lait et produit de laiterie	15%	0%
Autres produits d'origine animale	1%	2%
Plantes vivantes et produits de la floriculture	1%	3%
Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	4%	13%
Fruits comestibles	1%	28%
Café, thé, maté et épices	1%	1%
Céréales	16%	1%
Produits de la minoterie	1%	0%
Graines et fruits oléagineux	3%	3%
Gommes, résines et autres sucs, extraits végétaux	1%	1%
Matières à tresser et autres produits d'origine végétale	0%	0%
Graisse et huiles animales ou végétales	7%	10%
Préparation de viande, de poisson et de crustacé	1%	4%
Sucres et sucreries	8%	2%
Cacao et préparation	3%	1%
Préparation à base de céréales, de farines, d'amidon	5%	1%
Préparation de légumes, de fruits	2%	13%
Préparations alimentaires diverses	6%	2%
Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	6%	1%
Résidus et déchets des industries alimentaires	3%	0%
Tabac	6%	3%
Total	100%	100%

Sources : nos calculs d'après COMTRADE

Tableau 9
Importations des pays de l'UE en provenance des pays des PSEM en 2004 (en US dollars)

	Algérie	Egypte	Israël	Jordanie	Liban	Maroc	Syrie	Tunisie	Turquie	Total
Autriche		490 234	10 700 000	52 826	99 144	2 877 713		482 710	69 400 000	84 102 627
Belgique	1 235 169	9 398 860	45 000 000	28 324	2 095 888	59 900 000	103 655	7 014 036	175 000 000	299 775 932
Chypre		2 105 436	4 438 000	49 483	547 731	159 354	131 850	288 903	70 100 000	77 820 757
Rep. tchèque		588 871	1 466 000	10 379	866 988	2 375 894		621 879	25 200 000	31 130 011
Danemark	18 606	765 549	14 600 000	62 681	933 571	1 330 355	359 530	292 026	39 200 000	57 562 318
Estonie		12 151	548 000						3 353 174	3 913 325
Finlande		251 621	8 407 000		44 089	5 728 897			6 439 024	20 870 631
France	21 900 000	7 529 136	118 000 000	332 404	6 688 816	466 000 000	4 213 497	83 000 000	272 000 000	979 663 853
Allemagne	40 015	36 600 000	109 000 000	848 836	12 800 000	60 700 000	12 500 000	14 200 000	881 000 000	1 127 688 851
Grèce	169 858	36 000 000	15 500 000	67 799	322 804	15 900 000	342 275	6 405 653	119 000 000	193 708 389
Hongrie		1 571 006	4 480 000	88 928	15 236	2 025 360		571 493	18 900 000	27 652 023
Irlande		169 251	5 537 000	705	145 040	457 391			12 200 000	18 509 387
Italie	1 418 499	54 200 000	62 000 000	755 065	387 134	148 000 000	22 900 000	479 000 000	457 000 000	1 225 660 698
Lettonie		1 404 602	5 293 000			2 898 772		66 563	9 681 662	19 344 599
Lithuanie		150 906	1 123 000			16 900 000		58 125	11 800 000	30 032 031
Luxembourg		131 532	61 000		21 600			23 595	2 355	240 082
Malte	9 949	842 942	118 000	20 366	129 233	829 392	67 049	222 553	1 586 705	3 826 189
Pays bas	3 128 823	27 100 000	283 000 000	262 002	5 105 558	63 600 000	941 658	3 343 146	294 000 000	680 481 187
Pologne		1 964 700	18 900 000	11 519	225 667	5 083 094		724 890	55 600 000	82 509 870
Portugal	294 340	1 994 611	2 779 000		467 334	22 100 000	122 337	1 187 143	10 500 000	39 444 765
Slovaquie		793 310	912 000		49 535	2 029 961			18 300 000	22 084 806
Slovénie		1 816 128	2 315 000		39 649	1 713 287		112 471	5 135 061	11 131 596
Espagne	11 300 000	16 600 000	64 000 000	682 666	2 087 082	465 000 000	4 093 994	178 000 000	119 000 000	860 763 742
Suède	49 660	633 350	15 100 000	118 915	2 845 612	5 357 841	320 610	89 741	39 100 000	63 615 729
Royaume Uni	703 400	40 500 000	225 000 000	2 922 159	4 937 557	73 500 000	935 777	6 089 355	285 000 000	639 588 248
Total	40 268 319	243 614 196	1 018 277 000	6 315 057	40 855 268	1 424 467 311	47 032 232	781 794 282	2 998 497 981	6 560 266 378

Sources : nos calculs d'après COMTRADE

Tableau 10
 Importations des pays de l'UE en provenance des pays des PSEM en 2004 (en pourcentage)

	Algérie	Egypte	Israël	Jordanie	Liban	Maroc	Syrie	Tunisie	Turquie	Total
Autriche	0%	1%	13%	0%	0%	3%	0%	1%	83%	100%
Belgique	0%	3%	15%	0%	1%	20%	0%	2%	58%	100%
Chypre	0%	3%	6%	0%	1%	0%	0%	0%	90%	100%
Rep. tchèque	0%	2%	5%	0%	3%	8%	0%	2%	81%	100%
Danemark	0%	1%	25%	0%	2%	2%	1%	1%	68%	100%
Estonie	0%	0%	14%	0%	0%	0%	0%	0%	86%	100%
Finlande	0%	1%	40%	0%	0%	27%	0%	0%	31%	100%
France	2%	1%	12%	0%	1%	48%	0%	8%	28%	100%
Allemagne	0%	3%	10%	0%	1%	5%	1%	1%	78%	100%
Grèce	0%	19%	8%	0%	0%	8%	0%	3%	61%	100%
Hongrie	0%	6%	16%	0%	0%	7%	0%	2%	68%	100%
Irlande	0%	1%	30%	0%	1%	2%	0%	0%	66%	100%
Italie	0%	4%	5%	0%	0%	12%	2%	39%	37%	100%
Lettonie	0%	7%	27%	0%	0%	15%	0%	0%	50%	100%
Lithuanie	0%	1%	4%	0%	0%	56%	0%	0%	39%	100%
Luxembourg	0%	55%	25%	0%	9%	0%	0%	10%	1%	100%
Malte	0%	22%	3%	1%	3%	22%	2%	6%	41%	100%
Pays bas	0%	4%	42%	0%	1%	9%	0%	0%	43%	100%
Pologne	0%	2%	23%	0%	0%	6%	0%	1%	67%	100%
Portugal	1%	5%	7%	0%	1%	56%	0%	3%	27%	100%
Slovaquie	0%	4%	4%	0%	0%	9%	0%	0%	83%	100%
Slovénie	0%	16%	21%	0%	0%	15%	0%	1%	46%	100%
Espagne	1%	2%	7%	0%	0%	54%	0%	21%	14%	100%
Suède	0%	1%	24%	0%	4%	8%	1%	0%	61%	100%
Royaume Uni	0%	6%	35%	0%	1%	11%	0%	1%	45%	100%
Total	1%	4%	16%	0%	0%	22%	1%	12%	46%	100%

Sources : nos calculs d'après COMTRADE

Tableau 11
Exportations des pays de l'UE vers les pays des PSEM en 2004 (en US dollars)

	Algérie	Egypte	Israël	Jordanie	Liban	Maroc	Syrie	Tunisie	Turquie	Total
Autriche	8 242 384	5 525 803	20 700 000	2 750 839	3 626 492	971 137	425 449	206 0956	18 200 000	62 503 060
Belgique	142 000 000	17 300 000	71 500 000	19 600 000	37 600 000	32 000 000	62 600 000	21 900 000	39 100 000	443 600 000
Chypre		2 971 094	2 734 339	6 944 848	13 800 000	50 259	8 881 993			35 382 533
Rep, tchèque	5 547 735	721 336	1 285 109	1 344 738	17 600 000	1 026 235	358 085	566	2 615 263	30 499 067
Danemark	9 552 606	23 500 000	21 300 000	10 400 000	26 600 000	7 684 055	3 594 228	1 403 851	10 600 000	114 634 740
Estonie	170 096		93 820			400 140			238 408	902 464
Finlande	1 057 509	8 672 840	4 754 514	91 077	7 822 049	2 206 622	280 497	82 598	580 629	25 548 335
France	720 000 000	263 000 000	84 000 000	24 200 000	121 000 000	264 000 000	93 100 000	113 000 000	102 000 000	1 784 300 000
Allemagne	110 000 000	62 800 000	75 500 000	28 900 000	99 200 000	51 000 000	12 900 000	61 500 000	195 000 000	696 800 000
Grèce	11 400 000	20 000 000	18 900 000	974 126	6 431 500	3 063 170	2 895 323	809 731	31 300 000	95 773 850
Hongrie	3 583 000	4 794 000	9 507 000	18 000 000	13 100 000	434 000	3 691 000	576 000	12 900 000	66 585 000
Irlande	29 000 000	34 900 000	37 700 000	16 100 000	23 400 000	20 200 000	4 276 284	6 456 439	8 512 874	180 545 597
Italie	68 700 000	37 700 000	72 700 000	9 820 028	37 300 000	15 900 000	4 366 306	24 500 000	71 300 000	342 286 334
Lettonie			2 256 160	28 070	190 992				227 009	2 702 231
Lithuanie	337 270	15 580	1 100 486		166 560	5 461 589	22 660	1 189	24 478	7 129 812
Luxembourg			2 114		21 563	7 246	423 835	2 176	34 488	491 422
Malte	670 060	3 637 691	22 459	364 148	294 572		53 905	31 180	102 359	5 176 374
Pays bas	135 000 000	117 000 000	114 000 000	35 400 000	71 500 000	115 000 000	41 100 000	42 700 000	176 000 000	847 700 000
Pologne	42 600 000	12 700 000	15 200 000	4 641 654	4 236 509	3 072 260	5 482 955	678 738	15 700 000	104 312 116
Portugal	8 450 113	987 324	2 189 012	182 879	955 466	8 110 569	2 714 758	3 977 795	7 728 208	35 296 124
Slovaquie	753 636		11 505	426 022	2 259 553				5 723 291	9 174 007
Slovénie		3 380	27 718	12 888	100 201	119 691			861 391	1 125 269
Espagne	157 000 000	29 100 000	39 100 000	12 700 000	25 300 000	134 000 000	9 706 762	70 900 000	61 200 000	539 006 762
Suède	1 369 519	20 300 000	5 933 672	2 956 548	1 788 987	6 284 611	690 138	55 466	4 962 229	44 341 170
Royaume Uni	25 000 000	97 700 000	103 000 000	18 100 000	59 100 000	26 700 000	16 500 000	5 459 005	81 100 000	432 659 005
Total	1 480 433 928	763 329 048	703 517 908	213 937 865	573 394 444	697 691 584	274 064 178	356 095 690	846 010 627	5 908 475 272

Sources : nos calculs d'après COMTRADE

Tableau 12
Exportations des pays de l'UE vers les pays des PSEM en 2004 (en pourcentage)

	Algérie	Egypte	Israël	Jordanie	Liban	Maroc	Syrie	Tunisie	Turquie	Total
Autriche	13%	9%	33%	4%	6%	2%	1%	3%	29%	100%
Belgique	32%	4%	16%	4%	8%	7%	14%	5%	9%	100%
Chypre	0%	8%	8%	20%	39%	0%	25%	0%		100%
Rep. tchèque	18%	2%	4%	4%	58%	3%	1%	0%	9%	100%
Danemark	8%	20%	19%	9%	23%	7%	3%	1%	9%	100%
Estonie	19%	0%	10%	0%	0%	44%	0%	0%	26%	100%
Finlande	4%	34%	19%	0%	31%	9%	1%	0%	2%	100%
France	40%	15%	5%	1%	7%	15%	5%	6%	6%	100%
Allemagne	16%	9%	11%	4%	14%	7%	2%	9%	28%	100%
Grèce	12%	21%	20%	1%	7%	3%	3%	1%	33%	100%
Hongrie	5%	7%	14%	27%	20%	1%	6%	1%	19%	100%
Irlande	16%	19%	21%	9%	13%	11%	2%	4%	5%	100%
Italie	20%	11%	21%	3%	11%	5%	1%	7%	21%	100%
Lettonie	0%	0%	83%	1%	7%	0%	0%	0%	8%	100%
Lithuanie	5%	0%	15%	0%	2%	77%	0%	0%	0%	100%
Luxembourg	0%	0%	0%	0%	4%	1%	86%	0%	7%	100%
Malte	13%	70%	0%	7%	6%	0%	1%	1%	2%	100%
Pays bas	16%	14%	13%	4%	8%	14%	5%	5%	21%	100%
Pologne	41%	12%	15%	4%	4%	3%	5%	1%	15%	100%
Portugal	24%	3%	6%	1%	3%	23%	8%	11%	22%	100%
Slovaquie	8%	0%	0%	5%	25%	0%	0%	0%	62%	100%
Slovénie	0%	0%	2%	1%	9%	11%	0%	0%	77%	100%
Espagne	29%	5%	7%	2%	5%	25%	2%	13%	11%	100%
Suède	3%	46%	13%	7%	4%	14%	2%	0%	11%	100%
Royaume Uni	6%	23%	24%	4%	14%	6%	4%	1%	19%	100%

Sources : nos calculs d'après COMTRADE

Tableau 13
Exportations des PSEM vers l'UE (25) en 2004

	Algérie	Egypte	Israël	Jordanie	Maroc	Syrie	Tunisie	Turquie	Liban	total
Animaux vivants	0%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Viandes et abats comestibles	0%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	22%	0%	1%	0%	28%	0%	13%	4%	0%	10%
Lait et produit de laiterie	0%	0%	1%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Autres produits d'origine animale	0%	0%	0%	0%	2%	8%	2%	1%	9%	2%
Plantes vivantes et produits de la floriculture	0%	1%	18%	0%	0%	0%	1%	1%	0%	3%
Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	1%	48%	27%	51%	18%	10%	1%	7%	1%	13%
Fruits comestibles	31%	15%	18%	22%	17%	0%	11%	42%	1%	28%
Café, thé, maté et épices	0%	1%	0%	0%	0%	7%	1%	1%	4%	1%
Céréales	0%	6%	0%	0%	0%	11%	0%	0%	0%	1%
Produits de la minoterie	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	0%
Graines et fruits oléagineux	5%	11%	7%	2%	3%	2%	0%	1%	1%	3%
Gommes, résines et autres sucs, extraits végétaux	0%	0%	1%	0%	2%	0%	0%	0%	0%	1%
Matières à tresser et autres produits d'origine végétale	0%	0%	0%	0%	0%	11%	0%	0%	0%	0%
Graisse et huiles animales ou végétales	8%	1%	0%	19%	4%	42%	67%	3%	4%	10%
Préparation de viande, de poisson et de crustacé	0%	0%	2%	0%	14%	0%	0%	1%	0%	4%
Sucres et sucreries	4%	11%	6%	1%	1%	0%	0%	2%	5%	3%
Cacao et préparation	13%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	1%	1%	1%
Préparation à base de céréales, de farines, d'amidon	0%	0%	2%	0%	0%	1%	1%	2%	4%	1%
Préparation de légumes, de fruits	1%	2%	7%	1%	7%	1%	0%	23%	15%	13%
Préparations alimentaires diverses	0%	0%	8%	1%	1%	0%	0%	1%	3%	2%
Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	14%	1%	1%	0%	1%	0%	1%	2%	17%	2%
Résidus et déchets des industries alimentaires	0%	1%	0%	0%	0%	1%	1%	0%	0%	0%
Tabac	1%	0%	0%	1%	0%	4%	0%	6%	35%	3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Sources : nos calculs d'après COMTRADE